

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CASTEL FRERES

Site inspecté : VIDAUBAN

Date de l'inspection : 29/04/2010

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : L'exploitant ne dispose pas d'un plan détaillé et à jour des réseaux de collecte des effluents liquides.

Ecart aux dispositions de : l'article 3.1.2.2 de l'arrêté préfectoral du 6 août 2003
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Un plan complet sera établi sous 3 mois.

Le 14 05 10.



DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires : Cette prescription sera vérifiée lors de la prochaine inspection.

L'inspection le : 18 mai 2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

2

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CASTEL FRERES Site inspecté : VIDANBAN

Date de l'inspection: 29/04/2010

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : le Bassin de stockage des effluents liquides n'est pas équipé d'un dispositif de déclenchement automatique d'une alarme sonore et lumineuse.

Ecart aux dispositions de : l'article 3.4.3 de l'arrêté préfectoral du 6 août 2003
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ce point fera l'objet d'une demande de devis et de réalisation du dispositif sous un délai de 3 mois.

le 14 05 10.



DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : L'exploitant devra fournir à l'inspection les justificatifs des travaux réalisés (sous 3 mois)

L'inspection le : 28/05/2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

3

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CASTEL FRÈRES

Site inspecté : VIDAUSSAN

Date de l'inspection: 29/04/2010

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : Le contrôle d'étranchéité du Bassin de stockage des effluents n'est pas consigné sur un registre.

Ecart aux dispositions de : l'article 3.1.3 de l'arrêté préfectoral du 6 août 2003
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Ce point sera consigné sur le relevé hebdomadaire du niveau du bassin de stockage.
Effectif à dater de ce jour.

14 05 10



DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : A contrôler lors de la prochaine inspection

L'inspection le : 18/05/2010

 Fiche soldée le : 18/05/2010

FICHE D'ECART

Fiche n°

4

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CASTEL FRERES Site inspecté : VIDANBAN

Date de l'inspection: 29/04/2010

Constat de l'inspecteur : L'égoûture du dégrillage des effluents avant l'entrée au bassin de stockage est directement raccordée au milieu naturel.

INSPECTION

Ecart aux dispositions de : l'article 3.4.5 de l'arrêté préfectoral du 6 août 2003
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

L'égoûture du dégrillage fera l'objet d'un piquage sur la canalisation de retour des évaporateurs sur la cure tampon sous un délai de 3 mois.

le 14 05 10.



EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
Proposition de mise en demeure Oui Non
Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : A contrôler lors de la prochaine inspection.

DREAL

L'inspection le : 18/05/2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

5

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CASTEL FRERES Site inspecté : VIDAUBAN

Date de l'inspection: 29/04/2009

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : L'exploitant n'a pas rédigé de consigne sur les procédures d'urgence et la mise en sécurité des installations (Bassin stockage des effluents, déversement accidentel. ...)

Ecart aux dispositions de : l'article 3-5-6 de l'arrêté préfectoral du 6 août 2003
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les consignes seront mises en place, notamment sur les aires de stockage des sous-produits de vinification et de chargement ou déchargement des citernes (concernant le positionnement des regards 3 voies) sous un délai de 3 mois.
le 14 05 10



DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé

Oui Non

Proposition de mise en demeure

Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire

Oui Non

Commentaires : L'exploitant fournira à l'inspecteur sous 3 mois la copie des consignes rédigées.

L'inspection le : 18/05/2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

6

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CASTEL FRERES Site inspecté : VIDAU BAN Date de l'inspection : 29/04/2010

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : L'installation n'est pas exploitée conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par le pétitionnaire.

→ Dossier irrigaronne du 2 mai 2000 => prévoir en option la pose de clôture autour du bassin de stockage des effluents

Ecart aux dispositions de : l'article 2.4 de l'arrêté préfectoral du 6 août 2003.
(Indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Un devis sera demandé et une clôture de 2 mètres de haut sera posée avec des panneaux de danger sous un délai de 3 mois.

le 14 05 10.



DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : L'exploitant fournira à l'inspection sous 3 mois, les justificatifs des travaux réalisés.

L'inspection le : 28/05/2010

 Fiche soldée le :

FICHE D'ECART

Fiche n°

7

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CASTEL FRERES

Site inspecté : UIDAUBAN

Date de l'inspection: 29/04/2010

INSPECTION

Constat de l'inspecteur : Les compteurs d'eau de la cave ne sont pas relevés périodiquement comme suit :

- Pendant la période de vinfication : 1 relevé mini par quinzaine
- Pendant les activités de soutirage et/ou de conditionnement : 1 relevé trimestriel

Ecart aux dispositions de : l'article 12 de l'arrêté ministériel du 3 mai 2000
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

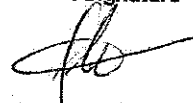
Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Directeur



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Les relevés seront faits avec la périodicité indiquée et reportés sur le relevé des hauteurs d'eau du bassin de stockage. Effectif à dater de ce jour.

le 14 05 10.



DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non
 Proposition de mise en demeure Oui Non
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires : A contrôler lors de la prochaine inspection.

L'inspection le :

Fiche soldée le : 18/05/2010